

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE
DU 16 SEPTEMBRE 2014

Séance ouverte à 20 h 30

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Monsieur DIETRICH présent par pouvoir donné à Monsieur COMBE,
Secrétaire de séance : Madame BRUNHOSO

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Délib n°2014-45
Indemnités
d'Administration
et de Technicité
(IAT)

Le Maire explique qu'il n'est pas possible d'augmenter un agent qui donne satisfaction dans son travail puisque les rémunérations sont réglementées en fonction de la grille indiciaire de la fonction publique.

On peut donc jouer sur l'IAT pour valoriser les agents et pour tenir compte des responsabilités.

A contrario, un agent qui ne donne pas satisfaction pourra voir son IAT diminuer.

Le Conseil Municipal de la Commune de Boulton sur Suipe, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour,

Précise que l'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité est modulée par le Maire selon un coefficient qui varie de 1,5 à 5, pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions et en fonction des responsabilités.

Délib n°2014-46
Création de deux
postes d'adjoint
technique de 1^{ère}
classe

Un agent du service technique a réussi un concours permettant l'accès à un autre cadre d'emploi.

Un second agent remplit les conditions d'avancement de grade sans examen professionnel (fonctionnaire ayant atteint le 7^{ème} échelon et comptant au moins 10 ans de services effectifs).

Cette évolution correspondant aux responsabilités exercées, monsieur le Maire propose de créer deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal de la Commune de Boulton sur Suipe, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour décide :

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire ;
- 2 – de créer, après avis préalable de la Commission Administrative Paritaire :
 - * à compter du 1^{er} octobre 2014 un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, échelle 4 de rémunération, de 31 heures hebdomadaires ;
 - * à compter du 31 décembre 2014 un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, échelle 4 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires ;

Les deux postes d'adjoints technique de 2^{ème} classe seront supprimés après saisine de la Commission Technique du centre de gestion.

**Délib n°2014-47
Résiliation du
contrat CNP**

Dans sa délibération N° 2014/02 du 21 janvier 2014, le conseil municipal a opté pour la reconduction de l'assurance statutaire des agents CNRACL.

Les risques garantis portent sur le décès, les accidents de service, les maladies imputables au service, la longue maladie, la maternité, la paternité, l'adoption et l'incapacité avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire et risques professionnels.

Monsieur le Maire explique dans notre collectivité, les arrêts maladies sont majoritairement inférieurs à 15 jours donc non couverts par l'assurance.

Pour information, la cotisation pour l'année 2014 a été de 7450 euros et en moyenne elle a été de 5811 euros par an depuis 2007 pour un remboursement de 975 euros sur 2009.

Monsieur le Maire estime que cette assurance n'est pas indispensable et propose de résilier le contrat.

Le Conseil Municipal de la Commune de Boulton sur Suipe, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour et 1 voix contre, décide :

- de résilier le contrat souscrit auprès de la CNP à compter du 1^{er} janvier 2015 et autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

**Compte rendu des
commissions et
comités**

Habiter ensemble

- Un article paraîtra dans le prochain Bouqu'info pour expliquer les modalités des achats groupés de fuel. Les coupons réponses seront à déposer dans une urne placée dans le hall de la Mairie et seront exploités par Madame Béatrice TELLIER.

- Les enfants, âgés de 9 à 14 ans, intéressés pour s'inscrire sur la liste électorale du conseil municipal des enfants peuvent venir en mairie munis du livret de famille et d'une autorisation des parents et de leur carte d'identité pour effectuer ces démarches.

Les élections auront lieu le 15 novembre 2014 et la date de clôture des inscriptions est le 18 octobre 2014.

- Le projet de conseil de quartiers est actuellement à l'étude.

- Le comité travaille également sur le repas des seniors : il se fera dans la continuité de l'ancien conseil municipal.

Dynamiser la vie de la commune / Culture

- Monsieur SKOURATKO précise que le comité s'est réuni quatre fois depuis le dernier conseil municipal.

Un bilan est fait des manifestations passées :

* les festivités des 13 et 14 juillet se sont bien passées : quelques jeunes sont venus voir le match de football sur l'écran géant et une centaine de personnes ont participé aux jeux du 14 juillet après-midi et ont pu regarder la prestation du twirling bâton.

* le carrefour des associations a eu lieu le 13 septembre dernier. Une réunion pour faire le bilan sera organisée.

- La fête patronale aura lieu le week-end prochain avec un feu d'artifice et la retraite aux flambeaux.

- Un projet de création de bibliothèque est à l'étude comprenant une adhésion à la bibliothèque départementale pour un coût de 0.015 euros par habitant qui donnerait accès aux prêts de livres, de CD, de DVD, d'animations et d'expositions.

- La cérémonie commémorative du 11 novembre débutera au cimetière pour rendre hommage aux poilus morts pour la France et se poursuivra au monument aux morts.
- Une réunion publique servant d'assemblée générale sera organisée le 14 novembre pour la création d'un comité des fêtes.
- Le spectacle de Noël des enfants aura lieu le 10 ou 17 décembre. Le gouter offert par la commune se fera dans la salle des fêtes créant ainsi, un moment de partage.

Communication

La proposition de la société Logipro a été retenue pour le site internet. L'ossature est en cours de réalisation et les contenus sont prêts. Quatre personnes seront chargées de le remplir : Madame MARCHAND et Messieurs DELVILLE, KLUBA et MINTOFF.

Le site comprendra 4 onglets :

- * actualités
- * vie dans la municipalité
- * vie dans la commune (1 page sera mise à disposition pour les associations et 1 pour les entreprises)
- * vie pratique (pour les démarches administratives)

Le nom du site est : www.boultsursuipe.fr.

La commission espère qu'il sera prêt avant la fin de l'année.

Améliorer le cadre de vie / Environnement

- Des poubelles ont été commandées.
- Des bancs vont être mis en place près de l'église
- Du 6 au 12 octobre 2014, une semaine de l'environnement sera organisée en partenariat avec le Sycodec.

Il y aura :

- * une exposition dans le hall de la mairie toute la semaine,
- * une opération « nettoyons la nature » le samedi après-midi
- * une plantation d'arbres pour les enfants nés en 2014 le dimanche
- Une journée de sensibilisation à la chasse aura lieu le 19 octobre, organisée en collaboration avec la fédération de chasse.

Améliorer le cadre de vie, voirie et urbanisme

- Madame FRANCOIS explique que le projet de réaménagement de la rue Jean Moulin prend forme suite à la rencontre des habitants et qu'il respectera le PAVE.

La rue sera en sens unique, ce qui permettra d'avoir des trottoirs de 1,40 m de chaque côté, 2 places de parking par maison et une voirie de 3,50 m de large. Les appels d'offre sont lancés.

- A la demande de la directrice de l'école maternelle, une solution est à l'étude pour sécuriser l'accès des piétons rue Neuve.
- Le comité réfléchi également aux moyens à mettre en œuvre pour faire ralentir les voitures dans le village.

Informations diverses

* plusieurs demandes ont été reçues en mairie relatives à des travaux de voirie.

Rue des Boulangers, certaines habitations sont inondées lors de fortes précipitations : le comité « Améliorer le cadre de vie, voirie et urbanisme » est chargé du dossier.

La rue de Bazancourt rencontre le même problème dû à des coulées émanant du chemin appartenant à l'association foncière : un courrier sera adressé au Président de l'association foncière afin de lui demander de prendre en charge ces travaux.

Une demande de remise en état de la limite de propriété du 34 rue de St Etienne est demandée suite aux travaux de la RD 20 : le comité « Améliorer le cadre de vie, voirie et urbanisme » est chargé du dossier.

* Un courrier proposant la création d'un « conseil des sages » a été adressé en Mairie.

Monsieur le Maire l'avait adressé, par mail, à chaque conseiller pour connaître leur avis : une majorité n'était pas favorable.

Après présentation des arguments pour ou contre le projet, il s'avère que seule une personne souhaite créer un « conseil des sages » : ce projet n'est donc pas retenu.

*Madame BRUNHOSO a rencontré Monsieur GISSINGER, l'architecte qui a coordonné les travaux de l'église. Le ponceau n'a pas été terminé et les 4 bancs prévus initialement n'ont pas été installés.

La séance est levée à 22 heures 20.

